

Colloque international « DES SAUMONS ET DES HOMMES 2 »



Un demi siècle de combat pour sauver le saumon atlantique

L'action du réseau associatif pêche au fil du temps

Jean-Paul DORON
vice-président

Fédération Nationale Pêche en France





Présentation du réseau associatif de la pêche de loisir

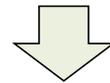
- Une présence et une représentation du niveau local au national
- ↓
- Structuration :
 - Un peu moins de 4 200 associations agréées,
 - 9 union régionales,
 - Une récente Fédération Nationale créée en 2007 (LEMA 2006),
 - 8 associations migrateurs associées,

Sur fond de missions d'utilité publique consacrées au développement du loisir, à la protection, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des espèces piscicoles dont les poissons migrateurs



Actions du réseau associatif pêche

- Contexte législatif, réglementaire et organisationnel (loi pêche de 1984, contrats « retour aux sources », plans de gestion des poissons migrateurs par bassins 1994, L.E.M.A. 2006, Stratégie Nationale Poissons Migrateurs 2012...)

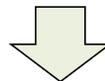


- Déclinaison des actions du réseau :
 - Plan politique,
 - Plan technique,
 - Plan financier,
 - Plan juridique (recours contentieux),



Déclinaison des actions migrateurs

- Protection et gestion (Taux Admissible de Capture...),
- Restauration de la libre circulation piscicole (continuité écologique/D.C.E.),
- Suivi des populations et évaluation (Stations de contrôle...),
- Soutien d'effectifs (plan de repeuplement),
- Recherche,



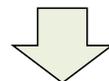
Quelques chiffres nationaux du montant des actions migrateurs 2009-2012 :

- . Volume global d'actions fléchées migrateurs de 24 M€ (cofinanceurs ou maitres d'ouvrages compris,)
- . Fonctionnement associations migrateurs de 1 109 K€ (passé de 300 K€/an à 600 K€/an en 2013),
- . D.C.F. saumon 176 K€...



Bilan et enseignements

- Bilan globalement mitigé à mettre en relation avec l'évolution des autres compartiments (qualité de l'eau, hydromorphologie...),
- Difficultés dans l'application du respect des dispositions réglementaires sur la restauration de la libre circulation piscicole (points noirs, ex bassin Loire : Barrage de Poutès, microcentrales hydroélectriques),
- Renvoi de certaines responsabilités sur le réseau associatif et la volonté des acteurs locaux,
- Difficultés prégnantes dans l'émergence des financements publics,



- . Un certain nombre de leviers d'actions relèvent du régalién et échappe aux acteurs,
- . Un manque de cohérence des politiques publiques (eau, énergie...),
- . Des problèmes de cohérence, de coordination et d'évaluation,
- . Des moyens financiers, des compétences techniques et scientifiques insuffisantes...

Colloque international « DES SAUMONS ET DES HOMMES 2 »



merci de votre attention

